



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le 14 janvier, à 20 heures 30, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 07 janvier, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, CHRISTOPHE LACOMBE, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, JEAN-MARIE MAILLE, JEANICK SOLITUDE, PATRICK MULLER, LEONOR SERRE, HUBERT EMMANUEL-EMILE, DOMINIQUE DUFUMIER, CIANNA DIOCHOT, GILDAS QUIQUEMPOIS, AÏCHA BELOUNIS, ATIKA AZEDDOU, GILDO VIEIRA, NATACHA SEDDOH, BOUCHRA SAADI.

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

PAULETTE DORRIERE, POUVOIR A JACQUELINE HAESINGER ; CHRISTOPHE CAUMARTIN, POUVOIR A AÏCHA BELOUNIS ; MICHEL NUNG, POUVOIR A JEAN-MARIE MAILLE.

ABSENTS :

MARIE-CHRISTINE COUVERCELLE,

Ont quitté la séance à 21h 11 avant le début des délibérations : FREDERIC DESCHAMPS, NADINE GAMBIER, DJAMILA AMGOUD, DOMINIQUE SABATHIER, JEAN-CLAUDE DAVID, CLEMENT GOUVEIA, LOUIS ANGOT.

Jacqueline HAESINGER est élue secrétaire à l'unanimité.

Intervention de Pierre BARROS :

Nous avons un ordre du jour de 8 points auquel s'ajoute une intervention proposée par Monsieur Deschamps. Je vous propose de l'intercaler juste après l'approbation du compte-rendu du conseil municipal.

Je voudrais commencer ce conseil municipal en revenant sur les événements qui se sont produits la semaine dernière et qui ont fortement ébranlé la France, voire au-delà car le mouvement était à la fois national et international. Un ensemble de rassemblements citoyens spontanés se sont organisés le soir même de l'attentat contre la rédaction de Charlie Hebdo, un massacre faisant douze morts, dont deux policiers qui assuraient leur sécurité. Le lendemain, une policière municipale a été exécutée à Montrouge et le vendredi, un nouvel attentat a fait quatre morts encore, des civils, clients d'une supérette à la Porte de Vincennes. Tous ces morts en deux jours sont insupportables pour l'ensemble de la population française

et au-delà. Ce qui est terrible, c'est de s'attaquer à la liberté d'expression, à un Etat laïc et républicain, à une démocratie. C'est de s'attaquer à des journalistes, à des policiers ou à de simples citoyens parce qu'ils sont juifs.

En hommage à toutes ces victimes, je vous propose une minute de silence.

Minute de silence

Intervention de Pierre BARROS :

Je vous en remercie.

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 décembre est approuvé avec 22 voix pour et 7 abstentions.

Intervention de Pierre BARROS :

Monsieur Deschamps, je vous propose de faire lecture de votre texte.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Je vais m'efforcer de parler assez fort pour que le fond de la salle nous entende. Merci de me donner la parole Monsieur le Maire. C'est un communiqué de la liste « Union pour Fosses ».

Monsieur le Maire,

Des événements tragiques de fraîche date ont touché la France au cœur. Tout le pays s'est mobilisé et les clivages politiques ont fait place à une formidable unité nationale ce qui est le meilleur rempart de notre nation face à la barbarie de certains fanatiques qui dévoient leur religion et salissent la communauté dont ils se revendiquent. La ville de Fosses n'a pas failli à ces hommages et au-delà du soutien sans faille que nous avons apporté à vos initiatives, nous voulons saluer la dignité et la sobriété des commémorations que la ville a organisées sous votre égide.

Nous sommes ce soir réunis en conseil municipal. Aussi, malgré l'ampleur des événements que je viens de rappeler, permettez-moi de revenir à nos affaires communales. Avec les 21 maires-adjoints et conseillers municipaux qui constituent votre majorité, vous avez vécu le 23 mars 2014 une véritable révolution puisqu'après plusieurs décennies sans réelle opposition, puis six années sans opposition du tout, voilà que se sont dressés sur votre route des élus qui pèsent 49,91% des votes exprimés. Il convient en effet de rappeler à celles et ceux ici présents et qui l'auraient déjà oublié que votre élection n'a tenu qu'à sept voix, autrement dit, que par le jeu des vases communicants, il ne s'en est fallu que de quatre votes pour faire basculer la majorité. Il semble également utile de redire que le sort de cette élection n'est toujours pas figé et qu'un recours est en instance devant le Conseil d'Etat. Le verdict tombera dans quelques semaines qui, comme vous le savez, pourrait tout remettre en cause.

En dépit de ce très faible écart de voix, les règles constitutionnelles vous ont attribué un peu plus de 75% des sièges au conseil municipal, soit 22 sièges sur 29. Cela ne donne donc quasiment aucun pouvoir à l'opposition.

Pourtant, même si certains prétendent le contraire, vous aurez noté qu'avec un sens aigu de leurs responsabilités, nos élus se sont immédiatement investis dans la gestion communale via ses différentes commissions. De mon côté, je suis également présent aux réunions de la Communauté d'agglomération Roissy Porte de France. A ce sujet, en réponse à vos dernières attaques, il convient de préciser que si j'ai effectivement été absent deux fois, c'est infiniment moins que votre maire-adjoint en charge de l'Intercommunalité qui lui n'a été présent que deux fois. Mais naturellement, cela vous avait échappé !

Alors que les conseils municipaux, enrichis de notre opposition, devraient être des moments d'échanges constructifs, ils sont en réalité de simples chambres d'enregistrements puisque vous avez décidé de mener cette mairie sans partage. Il n'y a qu'à voir pour s'en convaincre avec quelle indifférence vous ne regardez pas un seul instant en direction de vos conseillers lors des votes des motions, comme s'il était inconcevable que quiconque ose émettre la moindre observation.

Visiblement notre présence et les critiques que nous formulons vous agacent. C'est pourtant le jeu démocratique que d'accepter que nous puissions objecter de vos décisions lorsqu'elles portent sur des choix lourds de conséquence et sur lesquels nous avons des approches différentes. Nous sommes bien là dans notre rôle. Si vous voulez éviter les polémiques, il ne tient qu'à vous d'ouvrir le débat en amont pour que nous puissions échanger réellement dans les arbitrages qui mettent en jeu l'avenir de notre commune. Exemple : la ZAC de la gare, projet très mal conçu et qui plus est très mal engagé.

Par ailleurs, il nous est remonté de personnes qui vous sont proches mais qui sont hostiles à ce projet, que de nouveau, en catimini et toujours sans la moindre concertation, vous seriez en passe d'accorder un permis de construire modificatif dans ce dossier au combien polémique de mosquée, ceci afin de tenter de faire obstacle au recours formé par des riverains dont vous savez qu'il est en passe d'aboutir. Si tel est bien le cas, nous protestons avec la plus grande fermeté. Votre conception de la démocratie et, une fois de plus, ce refus de débattre sur la place publique de sujets de société à ce point sensibles est anormale et inacceptable. Qui plus est, dans le contexte actuel, c'est un brûlot dont notre ville se serait passé volontiers qui ne fera qu'envenimer les choses. Les Fossatussiennes et les Fossatussiens apprécieront.

Face à tous ces blocages, un mauvais climat est palpable et perçu de tous, y compris au sein de votre majorité où certains s'en sont émus et nous les remercions de cette solidarité qu'ils nous ont exprimée.

C'est ainsi, que sans être exhaustif, je dénonce notamment :

- En différentes occasions et notamment lors du conseil municipal du 17 décembre 2014, alors que nous nous étions approchés d'eux, le refus délibéré de plusieurs de vos colistiers de nous saluer, outrage républicain que nous regrettons et qui exige un rappel à l'ordre.*
- Sous les regards stupéfaits de votre équipe et de Madame AMGOUD, l'agression verbale subie par notre conseillère Madame GAMBIER lors de la dernière réunion du CCAS. Les éruccations de votre conseiller étaient grossières, sexistes et totalement hors sujet. Je note que ce dernier est coutumier du fait puisqu'il nous avait déjà livré son venin lors du tout premier conseil municipal. Il conviendrait que soit acté que les commissions sont des temps d'échanges et de débats où l'agressivité n'a pas sa place. Quant aux intimidations, elles sont sans effet et donc parfaitement inutiles.*
- La réponse apportée dans le dernier Fosses Mag à l'article signé par notre conseiller Monsieur Jean-Claude DAVID. Je rappelle que la règle imposée par le règlement intérieur de la commune est que l'opposition doit remettre un article de 1600 signes maximum avant le 11 du mois qui précède la parution. Nous n'avons jamais failli à cet échéancier. Dès lors il est scandaleux que vos services se permettent d'apporter une réponse à notre article dans le*

même numéro. En démocratie, ce procédé aussi déloyal qu'irrégulier, n'est rien d'autre que de la censure.

- *L'oubli volontaire d'une partie essentielle de mon intervention lors du dernier conseil, cela rejoint l'abstention que nous avons eue sur l'approbation du compte-rendu, lorsque je revenais sur votre interprétation orientée de la comparaison que j'avais établie entre les 10.491 € versés au CCAS et les 50.000 € versés aux œuvres du personnel communal. Loin de critiquer ces 50.000 €, je trouvais modeste, en comparaison, cette somme de 10.491 € attribuées aux actions sociales de la ville. Il y a là une tout autre façon de dire et de comprendre mon propos que l'insinuation oiseuse que vous en avez faites en semblant expliquer que je trouvais excessive l'enveloppe attribuée au personnel alors que ce n'était pas le cas. Il convient que cela se sache pour rétablir la vérité. L'enregistrement de la séance du conseil municipal est là, en cas de besoin, pour en attester.*

Il est insultant à notre égard et à l'égard de nos concitoyens d'ignorer que notre parole pèse du poids de 50% de leurs voix. Multiplier les provocations à notre encontre manifeste un sectarisme que nous dénonçons. Nous vous demandons de veiller au respect des règles républicaines. Les oublier est une faute politique que les électeurs sauront vous rappeler le moment venu.

J'ajoute pour en terminer que ce texte vous a été adressé il y a quelques jours. Aussi, je vous demande de nous faire grâce, de ne pas y répondre maintenant, dans le but illusoire de reprendre l'avantage, comme si l'on jouait à qui aura le dernier mot. L'heure n'est pas à compter les points mais plutôt à établir des règles de cohabitation durable et des solutions acceptables par tous pour administrer cette ville dans les meilleures conditions et au mieux des intérêts des habitants que nous représentons.

Je vous adresse, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Maires-adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, mes meilleurs sentiments.

Intervention de Pierre BARROS :

Je suis d'accord avec vous Monsieur Deschamps lorsque vous écrivez « L'heure n'est pas à compter les points mais plutôt à établir des règles de cohabitation durable et des solutions acceptables par tous pour administrer cette ville dans les meilleures conditions et au mieux des intérêts des habitants que nous représentons ».

Je m'autorise à répondre quand même. Nous sommes une assemblée démocratique où la libre parole est quelque chose d'important en France. C'est le débat républicain. Lorsque vous dites que vous n'attendez pas de réponse tout de suite de notre part, c'est compliqué.

Concernant votre intervention sur le compte-rendu du conseil municipal, en effet vous avez fait une intervention après le conseil et nous ne l'avons pas retenue. Il en est de même pour notre collègue Gildas Quiquempois qui a d'abord fait une intervention sur la qualité du marché de Noël et qui remerciait les services et l'ensemble des associations qui avaient travaillé sur cette manifestation. Vous êtes intervenu en revenant sur un point de l'ordre du jour alors que la séance du Conseil municipal était close. Un conseil municipal a un début et une fin. Toutes les discussions que nous pouvons avoir après, et cela nous l'avons convenu ensemble et réexpliqué lors d'un précédent conseil municipal, ne peuvent pas paraître au procès-verbal. Alors, commencer à parler de censure, d'oubli volontaire, c'est un peu fort.

L'enregistrement du conseil municipal démontre bien que le conseil était terminé. Vous ne pouvez quand même pas demander que toutes les discussions que nous pouvons avoir après, autour de la table, dans l'ascenseur ou dehors, soient incluses dans le compte-rendu, sinon nous n'en finirions pas.

Plus largement, encore une fois, lorsque vous dites « qu'on a autre chose à faire que de s'envoyer des bons mots », je trouve important de dire que le débat républicain n'est pas une polémique. C'est quelque chose qui se construit, c'est un rapport, c'est le respect des uns et des autres. Je suis tout à fait d'accord avec cela.

Sauf que vous dites cela et en réalité vous faites le contraire et c'est là où je ne suis pas d'accord avec vous. Quand vous continuez à ressasser sur un 3^{ème} tour des élections municipales qui aurait lieu au Tribunal Administratif ou au Conseil d'Etat, c'est vous qui ne cessez d'entretenir la polémique et la mauvaise foi.

La façon dont vous traitez les personnes qui vous ont précédé Monsieur Deschamps est significative. Dire « après plusieurs décennies sans réelle opposition » n'est pas très gentil pour les personnes qui ont fait le travail avant vous, que moi je respecte clairement, que j'ai connues, avec lesquelles j'ai travaillé. Je pense à Michel Traversino. Nous n'étions pas souvent d'accord mais il faisait son travail, c'était quelqu'un qui avait une expérience, une technicité et cela lui permettait de ne pas raconter n'importe quoi. C'était un plaisir de travailler avec ce Monsieur qui est parti certes précipitamment, on connaît l'histoire. Quoi qu'il en soit, il mérite le respect.

J'ai aussi apprécié de travailler avec Chantal Jeanne qui était présidente de la Croix Rouge. Elle était impliquée dans le cadre des commissions sociales. Cette personne était dans l'opposition, avec elle aussi, nous n'étions pas toujours d'accord, mais elle mouillait sa chemise et défendait des valeurs qui sont également les miennes et j'ai été ravi de travailler avec elle. Lorsque vous dites qu'avant vous, les gens ne faisaient pas le travail, je trouve cela peu respectueux de votre part.

Dire encore que le conseil municipal est une chambre d'enregistrement, quand même ! Le conseil municipal est l'aboutissement d'un processus de construction de la décision qui passe par tout un travail avec des partenaires, des professionnels, par des commissions. Puis arrive la délibération et le vote qui doit être argumenté. Je suis toujours un peu en attente d'argumentation par rapport à vos votes, qui la plupart du temps, ne donnent même pas lieu à explication.

Quant à votre participation aux commissions que vous déclarez sans faille, on pourrait y revenir. En fait, lorsque nous débattons d'un sujet suite à plusieurs commissions, car c'est souvent très long et compliqué, il n'est pas étonnant qu'il n'y ait plus de discussion lors du passage au conseil municipal. Le conseil municipal est une instance où nous validons des délibérations et non où nous les construisons, le lieu où nous validons car le travail a été effectué auparavant, en commissions.

A Fosses et cela se fait également ailleurs depuis longtemps, je ne décide pas seul de tout, dans tous les sens. Le travail se fait collectivement dans de nombreuses instances comme les commissions sous le pilotage des maires-adjoints, où vous êtes invité. Alors lorsque vous écrivez « le Maire a décidé d'administrer la ville tout seul, sans aucun partage, sauf avec ses camarades, sans aucune concertation, et surtout sans jamais soumettre des choix au conseil municipal qui est devenu une simple chambre d'enregistrement » vous faite preuve d'une parfaite mauvaise foi.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Ce n'est plus une polémique, vous réécrivez le texte. Je vous ai demandé de ne pas répondre et vous répondez.

Intervention de Pierre BARROS :

Je ne vous ai pas interrompu pendant la lecture de votre texte. Excusez-moi de vous désobéir Monsieur Deschamps, mais je m'autorise à continuer mon propos.

Vous dépassez les bornes dans tout ce que vous écrivez. Tout ce que vous évoquez dans votre texte, vous l'utilisez très régulièrement dans vos tracts qui sont nombreux et foisonnants.

Vous faites référence à l'actualité récente où à un moment donné notre société, face à des actes terroristes, à des actes graves, douloureux, doit faire bloc, se rassembler. C'est ce qui s'est passé et c'est formidable. Mais concrètement, la société française a aussi besoin d'un minimum de respect des institutions car les institutions sont la base de la république.

Lorsque vous écrivez notamment que « le 9 octobre, nous avons assisté devant le Tribunal Administratif à une parodie de justice. Le rapporteur public a tellement pilonné tous les recours qui étaient jugés ce jour-là que certains avocats n'ont rien trouvé d'utile à ajouter dans leurs plaidoiries », vous remettez en cause les institutions de la république. C'est comme s'attaquer au Maire, au conseil municipal et à la probité, à l'engagement, à la sincérité et à l'honnêteté des gens qui le composent. Je pense que c'est extrêmement grave. C'est s'attaquer aux institutions que nous représentons. C'est s'attaquer à ce qui fait la force d'une démocratie. En termes de responsabilité, vous devriez vous surveiller un peu.

Je suis convaincu, comme vous, qu'il faut que nous arrivions à travailler ensemble, pendant six ans. Je ne censure pas vos expressions dans les tribunes de l'opposition, seules les fautes d'orthographe et les syntaxes sont corrigées. Je suis persuadé que nous pouvons y arriver à partir du moment où les paroles et les actes sont cohérents.

Dans notre majorité nous avons aussi des avis différents entre nous et je pense qu'il en est de même dans votre groupe et cela est tout à fait respectable. Ces différences créent une richesse qui permet de bien travailler, de faire de bons projets, à partir du moment où notre posture dépasse la polémique pour être dans la construction.

Nous finissons par nous habituer. Je le prends calmement, cela ne m'atteint pas. Mais je pense que nous avons mieux à faire que de passer notre temps à nous écrire et nous répondre. Il serait intéressant que ce soir nous passions à autre chose.

Nous nous sommes posé la question de savoir si nous répondions ou pas. Nous avons décidé de répondre et de partager la réponse avec les collègues. Je vais donc passer la parole à Dominique.

Intervention de Dominique DUFUMIER :

Je voulais juste répondre à un point de votre intervention concernant le permis de construire modificatif pour le centre culturel musulman. Il ne s'agit pas d'un nouveau permis de construire fait en catimini. Le permis de construire existant est antérieur aux élections et les électeurs d'ailleurs ont conclu que finalement la Municipalité n'avait peut-être pas fait un mauvais choix. C'est un avenant modificatif qui a été fait à la demande du juge administratif dans le cadre d'un contentieux avec deux voisins du projet qui demandaient des explications sur les impossibilités techniques qui étaient évoquées concernant les places de parking. Le justificatif a été remis et le permis de construire modificatif a été accordé début janvier.

Intervention de Gildas QUIQUEMPOIS :

Vous faites allusion à la réunion du CCAS concernant les logements. Vos colistiers ont abordé la question d'une manière assez singulière, ce qui a en effet attiré des regards stupéfaits des personnes présentes, hors équipe administrative, puisque des personnes extérieures siègent dans ces commissions, cela vous aura échappé.

Entendre deux élus de l'opposition se faire les porteurs, voire les défenseurs des logements sociaux à Fosses, cela dépasse l'entendement, nous aurions pu penser que la fondation Emmaüs était parmi nous. Il m'a donc paru important de rappeler à ces derniers que pendant la campagne électorale, vous avez argumenté qu'une importante migration de population s'opérait à plus de 3% de nouveaux habitants, sans oublier de signaler que ces habitants venaient de Gonesse, Sarcelles, Goussainville ou du 93, chacun appréciera, et que les Fossatussiens fuyaient en masse.

Lors du conseil municipal du 15 octobre 2014, concernant la garantie d'emprunts accordée par la commune à France habitation pour les 28 logements du « lot Picquette », vous avez posé la question suivante « pourquoi serions-nous caution sur la totalité de l'emprunt ». Nous pouvons constater que vous avez des lacunes en termes de gestion municipale et cela parmi tant d'autres.

La règle est la suivante : si la commune ne se porte pas caution, pas de logements donc pas de contingent pour la commune, pas de logements pour les Fossatussiens. Vous avez voté contre cette garantie d'emprunt. Pour résumer, vous avez voté contre les logements mis aujourd'hui à disposition des Fossatussiens. Alors pourquoi, soudainement cet engouement de la part de vos colistiers en commission CCAS, à moins que le vote en conseil municipal soit une position imposée et que chacun se libère en commission ?

Monsieur, concernant vos allégations, je vous laisse à vos mots, vos adjectifs. Nul doute que le Petit Robert est votre livre de chevet. Sachez que les grossièretés, les insultes sont de votre fait. Quelques exemples lus et entendus dans vos tracts et paroles : « minable, grotesque, ragoteur, fossile, gougenard, venin, médiocrité, etc... ».

Arrêtez de parler de démocratie, d'agressivité. Sachez toutefois que vous me trouverez toujours sur votre chemin et que j'entends bien faire de la politique municipale chaque fois que cela sera nécessaire.

Oui, les commissions sont des lieux d'échange, de débat politique pour rétablir la vérité. Les Fossatussiens m'ont confié un mandat politique que j'entends bien faire entendre et respecter au risque de vous déplaire. Une politique qui prenne en compte les difficultés de la population. Face à l'importance des enjeux liés au logement, au chômage, à la précarité, on ne peut pas faire l'économie d'une politique sociale, d'une politique dynamique et solidaire.

Intervention de Léonor SERRE :

Je voulais juste intervenir car j'étais présente à la commission. Il est vrai que Gildas s'emporte, je le reconnais, c'est sa façon d'être. Moi, j'ai tendance à dire les choses simplement et calmement.

Mais votre intervention m'a franchement surprise parce qu'il est vrai que vous avez mené une campagne en écrivant « il y a beaucoup de logement social sur la ville de Fosses, on en construit encore plus, etc... ». Je n'ai pas la délégation du logement mais ma collègue confirmera mes propos : le logement correspond à une réelle demande sur la ville. On le voit au quotidien. Notre engagement en ce domaine est important pour les Fossatussiens et s'explique parfaitement.

Nous aurions pu avoir un échange dans de bons termes. Je souhaite qu'au CCAS nous puissions effectivement pouvoir discuter tranquillement même si on n'est pas d'accord. Personnellement, votre intervention m'a aussi gênée.

Intervention de Jacqueline HAESINGER :

Par rapport à ce que tu dis sur les logements, Léonor, nous avons aussi entendu pendant la campagne que nous faisons trop de social à Fosses.

Je voulais revenir sur les conseils municipaux qui sont des chambres d'enregistrement. En effet, il ne faut pas se voiler la face, c'est un petit peu la chambre d'enregistrement mais nous pouvons quand même échanger, donner notre avis, voter pour ou contre.

Le travail ne se fait pas en conseil municipal comme l'a rappelé Monsieur le Maire tout à l'heure mais en commissions. C'est en cette instance que nous débattons que nous prenons notre temps, que nous posons toutes les questions que nous avons à poser. Ensuite, tout remonte en conseil municipal avec quelques fois des explications mais ce n'est pas en conseil municipal que nous débattons.

Or, il y a de nombreuses commissions auxquelles vous n'étiez pas présents : à la commission urba/travaux personne le 20 novembre ni le 18 décembre, à la dernière commission population vous n'étiez pas là non plus, ni aux quatre dernières commissions éducatives et concernant la commission électorale, vous n'étiez présent qu'à la dernière Monsieur Deschamps.

Si vous voulez, comme vous l'avez dit, apporter beaucoup de choses au conseil municipal et au travail, il faut être présent aux commissions.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Je vais vous interrompre si vous le permettez, nous allons quitter cette séance puisque véritablement c'est un déni de démocratie et nous allons vous laisser entre vous.

Intervention de Patrick MULLER :

Discuter, parler sont des dénis de démocratie ?

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Vous n'êtes pas en train de parler, vous êtes en train de faire le procès d'observations que nous vous avons faites et qui vous déplaisent.

Monsieur Muller, quand vous refusez de me dire bonjour, je considère que vous êtes un grossier personnage et je vous le dis en face.

Intervention de Patrick MULLER :

Lorsque vous m'insultez, que vous nous bousculez pendant la campagne électorale, effectivement, je refuse de vous serrer la main.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Je ne crois pas que ce soit le cas. Je vous souhaite un bon conseil, bonne soirée, cela ira plus vite. Ce n'est pas comme cela qu'on avancera.

Vous pouvez dire tout le mal que vous voulez, on est parti, les absents ont toujours tort.

Intervention de Pierre BARROS :

Ah, non pas du tout.

Les membres de l'opposition quittent la séance à 21h11. Clément GOUVEIA, nommé secrétaire en début de séance, est remplacé par Jacqueline HAESINGER.

Intervention de Christophe LACOMBE :

Ce serait bien que Florence dise ce qu'elle avait à dire.

Intervention de Pierre BARROS :

Effectivement, je pense que c'est intéressant et nous terminerons par l'intervention de Blaise qui a aussi des choses intéressantes à dire.

Intervention de Florence LEBER :

Intéressant, je ne sais pas mais Monsieur Deschamps signalait notre agacement. Je ne suis pas agacée, je suis souvent amusée par le manque de travail en commission par manque de présence. A chaque fois que je lis ses écrits, je me sens insultée.

Effectivement, je dis toujours bonjour mais je ne pense pas qu'il soit forcément nécessaire de se serrer la main lorsque l'on n'éprouve pas un respect mutuel minimum à toute relation. Quand on me traite de sournoise, de lâche, j'ai un peu de mal.

C'était juste une remarque car je retrouve cela à chaque fois dans les éditoriaux. Merci Pierre.

Intervention d'Aïcha BELOUNIS :

J'ai tout de même été incriminée. Dans ce contexte difficile chacun doit assumer ses actes et j'assume les miens. Oui, Monsieur Deschamps, je refuse moi aussi de serrer la main à une personne qui a des propos discriminatoires et insultants à notre égard. Je vous cite à travers vos tracts « lâches, menteurs, tricheurs, sournois » et vous parlez d'outrage et de respect !

Intervention de Blaise ETHODET :

Je pense qu'avec les événements de mercredi nous avons vécu quelque chose d'exceptionnel. Il y aura un avant et un après. Ceux qui ont eu la chance de pouvoir assister à la manifestation de Paris ont pu ressentir l'émotion collective et le désir « de vivre ensemble » qui se manifestait.

Nous avons vu que le chef de l'Etat était à la hauteur, et hier encore, le 1^{er} Ministre était acclamé par la totalité des membres de l'assemblée nationale. La vraie question qui se pose et que tous les commentateurs ont prononcé pendant les mobilisations et après la manifestation est « le peuple a répondu présent, est-ce que les hommes politiques seront à la hauteur ? ».

La population a montré ce qu'était la France, ce qu'était notre pays, comment on l'aime, comment on veut le vivre. Au niveau national, les politiques ont montré qu'ils étaient à la hauteur. Au niveau local, nous sommes dans une configuration qui prête à faire des choix, soit nous allons nous montrer à la hauteur du « vivre ensemble », soit nous allons être divisés et agrandir les failles.

C'est la grande peur que j'ai éprouvée en montant dans le train, je me suis dit « est-ce que les politiques à Fosses seront à la hauteur ? Est-ce qu'ils vont résister à la tentation d'utiliser l'histoire du centre culturel musulman pour agrandir les failles entre les gens ?

Je pense que la diversité représente une force. Mais il faut pouvoir le soutenir.

Pour conclure, quoi qu'on dise du conseil municipal, des absences, des incompétences de tels ou tels, je pense que la politique attire les talents mais dans l'assise de nos fonctions, on a besoin de cohérence intellectuelle. Il est difficile de suivre lorsque des gens en communauté d'agglomération adoptent des postures, assument des choix et qu'au niveau local, ils disent et font le contraire, qu'en commissions les colistiers de Monsieur Deschamps disent des choses, alors qu'en conseil municipal ils ont voté le contraire.

On ne peut pas être en campagne permanente. Le calendrier électoral est en cours, nous allons entrer dans les cantonales. Cela va encore être l'occasion d'un tas de déversoir, de mensonges. Pour moi $1 + 1 = 2$ et si l'on me dit que $1 + 1 = 3$, c'est compliqué à suivre, d'où la nécessité de transformer l'essai que le peuple français nous a donné.

Nous sommes notre pays, nous sommes notre vie, qui est dite assez riche, charge à nous de la faire rayonner dans tout le département, au-delà d'un pays.

Intervention de Pierre BARROS :

Ce tour de table étant terminé, nous allons pouvoir passer à l'ordre du jour après vous avoir fait lecture des décisions.

QUESTION N° 1 : DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET 2014 DE LA COMMUNE

Intervention de Christophe LACOMBE :

Plusieurs évolutions justifient de recourir à une Décision Modificative, dont 145 397.61€ à la demande du Trésorier.

En Fonctionnement en recettes :

- *le remboursement d'un trop perçu de l'Urssaf pour + 8 617.37€,*
- *la baisse de participation de l'Etat pour non réalisation de dépenses ANRU pour – 3 373€, versus le versement d'amendes de police rétroactives de 2011 et 2012 pour + 1 373.54€,*
- *le non versement par la CARPF d'aide 2014 à la coopération pour – 30 000 € compensé en dépenses par un paiement direct de subventions d'aide aux actions,*
- *le différé en 2015 de la prise en charge par la CARPF de postes de travail 2014 sur le droit des sols pour – 50 000€,*
- *le versement par le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique de 2 000€ pour la création d'un poste de travail,*
- *de moindres recettes sur soldes 2012 et 2013 de la CAF sur le Point Conseil Petite Enfance, le RAM pour - 3 564.94€ et sur le CLSH pour – 20 797.48€,*
- *deux régularisations comptables neutres de + 3 321.52€ sur l'exploitation du marché versus une dépense équivalente en perte exceptionnelle, et de + 1 926.50€ sur le remboursement par la CARPF de la carte imagine'R, versus une dépense équivalente,*
- *+ 12 500€ de pénalité sur construction du pôle civique due par CBC,*
- *+ 500€ de don par l'association Sakado, versus une dépense d'investissement équivalente,*
- *+ 2 231.80€ de recette exceptionnelle pour solde positif sur le compte de frais d'actes et contentieux,*
- *+ 85 731.92€ de recette exceptionnelle pour le remboursement d'assurances sur cotisations, évènement grêle et véhicule volé ;*

En Fonctionnement en dépenses :

- *la demande du Trésorier de passer + 145 397.61€ de dépense exceptionnelle pour les soldes négatifs de comptes de recettes en raison d'engagements 2013 non réalisés dont 30 000€ de subvention de la CARPF sur la coopération compensée par un paiement direct de subventions, 3 321.52€ de redevance marché, 111 576.09€ de pénalité CBC différée en 2015 et 500€ de risque d'annulation sur demande du trésorier,*
- *une diminution de - 142 095.28€ des créances irrécouvrables non présentées par le trésorier en 2014 et à réinscrire en 2015,*
- *une diminution de - 77 500€ sur les subventions à la coopération en raison de paiements directs par la CARPF, compensée par de moindres recettes,*
- *une augmentation des dépenses de réparations bâtiments pour + 67 939.93€, voiries et réseaux pour + 1 412.64€, matériel roulant pour + 925€ et vêtements pour + 737.36€, en raison de sinistres liés à la grêle et à un vol, compensés par le remboursement d'assurance ;*
- *une augmentation des dépenses de personnel de + 66 500€ en raison de validations de service, régularisations de paie, réforme des rythmes scolaires et saisonniers,*
- *une baisse des dépenses de gaz de - 49 000€, versus une augmentation de + 23 073.75€ d'eau, en raison d'une fuite sur l'école Mistral, la baisse des dépenses de prestations avec ou sans contrat pour - 30 752.43€ sur les services Jeunesse, Finance, CLSH et Agora,*
- *divers ajustements pour 3 828.65€ ;*

En Investissement, en dépenses :

- *+ 3 963.15€ de frais de terrain, compensés par une diminution équivalente au compte 6227,*
- *+ 1 000€ de matériels d'outillage et + 12 533.71€ de véhicules suite à l'indemnisation de l'assurance pour le remplacement du véhicule volé,*
- *+ 500€ pour l'achat de matériel de gymnastique, suite au don reçu de l'association Sakado,*
- *+ 5 742.58€ de reliquats sur des matériels informatiques dont un engagement dégagé à torts fin 2013,*
- *Des montants compensés par -23 739.44€ sur du disponible sur la ligne « travaux urgents » bâtiment non utilisée.*

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les écritures reprises dans la DM n°3.

Intervention de Pierre BARROS :

Ces décisions modificatives servent au service financier et aussi au trésorier de Luzarches. Cela permet de réajuster, et c'est la règle, en jouant les vases communicant. Le budget est globalisé. Cela permet de produire un compte administratif à partir duquel nous travaillons le budget prévisionnel sur l'année d'après. Ce sont des opérations d'ordre essentielles pour boucler le budget d'un point de vue purement technique.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-1, L. 2311-1 à 3 ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le budget primitif 2014 de la Commune ;

Vu les Décisions Modificatives n°1 et 2 de la Commune ;

Considérant sur le budget de Fonctionnement :

Que plusieurs évolutions justifient de recourir à une Décision Modificative dont 145 397.61€ à la demande du Trésorier ;

En Fonctionnement en recettes :

- le remboursement d'un trop perçu de l'Urssaf pour + 8 617.37 €,
- la baisse de participation de l'Etat pour non réalisation de dépenses ANRU pour – 3 373 €, versus le versement d'amendes de police rétroactives de 2011 et 2012 pour + 1 373.54€
- le non versement par la CARPF d'aide 2014 liée à la coopération internationale pour – 30 000 € compensé en dépenses par le non-reversement de la subvention d'aide aux actions du Programme de développement local,
- le différé en 2015 de la prise en charge par la CARPF de postes de travail 2014 sur le droit des sols pour – 50 000 €,
- le versement de + 2 000 € par le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique pour la création d'un poste de travail,
- de moindres recettes sur soldes 2012 et 2013 de la CAF sur le Point Conseil Petite Enfance, le RAM pour - 3 564.94 € et sur le CLSH pour – 20 797.48 €,
- deux régularisations comptables neutres : de + 3 321.52 € sur l'exploitation du marché, versus une dépense équivalente en perte exceptionnelle et de + 1 926.50 € sur le remboursement par la CARPF de la carte imagin'air, versus une dépense équivalente,
- + 12 500 € de pénalité sur construction du pôle civique due par CBC,
- + 500 € de don par l'association Sakado, versus une dépense d'investissement équivalente,
- + 2 231.80 € de recette exceptionnelle pour solde positif sur compte de frais d'actes et contentieux,
- + 85 731.92 € de recette exceptionnelle pour le remboursement d'assurances sur cotisations, évènement grêle et véhicule volé ;

En Fonctionnement en dépenses sont pris en considération :

- la demande du Trésorier de passer + 145 397.61 € de dépense exceptionnelle pour les soldes négatifs de comptes de recettes en raison d'engagements 2013 non réalisés dont + 30 000 € de subvention de la CARPF sur la coopération compensée par un paiement direct de subventions, + 3 321.52 € de redevance marché, + 111 576.09 € de pénalité CBC différée en 2015 et + 500 € de risque d'annulation sur demande du trésorier,
- une diminution de - 142 095.28€ des créances irrécouvrables non présentées par le trésorier en 2014 et à réinscrire en 2015,
- une diminution de - 77 500 € sur les subventions à la coopération en raison de paiements directs par la CARPF et compensée par de moindres recettes,
- une augmentation des dépenses de réparations bâtiments pour + 67 939.93 €, voiries et réseaux pour + 1 412.64€, matériel roulant pour + 925 € et vêtements pour + 737.36 € en raison de sinistres grêle et vol, compensés par le remboursement d'assurance,
- une augmentation des dépenses de personnel de + 66 500 € en raison de validations de service, régularisations de paie, réforme des rythmes scolaires et saisonniers,

- une baisse des dépenses de gaz de - 49 000 € versus une augmentation de + 23 073.75 € de l'eau en raison d'une fuite sur l'école Mistral, la baisse des dépenses de prestations avec ou sans contrat pour - 30 752.43 € sur les services Jeunesse, Finance, CLSH et Agora,
- divers ajustements pour + 3 828.65€ ;

Considérant sur le budget d'Investissement :

En dépenses sont intégrés :

- + 3 963.15 € de frais de terrain compensés par une diminution équivalente au compte 6227,
- + 1 000 € de matériels d'outillage et + 12 533.71 € suite à l'indemnisation de l'assurance pour le remplacement d'un véhicule suite à un vol,
- + 500 € pour matériel de gymnastique suite à un don reçu de Sakado,
- + 5 742.58 € de reliquats sur matériels informatiques dont un engagement dégagé à torts fin 2013,
- Des montants compensés par - 23 739.44 € sur le disponible lié aux travaux urgents du bâtiment non utilisés.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire au BUDGET 2014 de la Commune les montants suivants.

DECIDE d'approuver les modifications apportées au BP 2014.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Fonction	Nature	Chapitre	Montant	Fonction	Chapitre	Nature	Montant
524	6042	011	- 7 117,18	020	6459	013	8 617,37
422	6042	011	- 12 073,85	820	74718	74	- 3 373,00
212	60611	011	23 073,75	112	74718	74	1 373,54
020	60618	011	- 49 000,00	04	74751	74	- 30 000,00
112	60636	011	737,36	820	74751	74	- 50 000,00
421	611	011	- 4 479,80	020	7478	74	2 000,00
020	611	011	- 7 081,60	64	7478	74	- 3 564,94
020	61522	011	67 939,93	421	7478	74	- 20 797,48
814	61523	011	1 412,64	91	757	75	3 321,52
020	61551	011	925,00	252	758	75	1 926,50
824	6227	011	- 3 463,15	020	7711	77	12 500,00
020	6227	011	1 731,80	61	7713	77	500,00
020	6355	011	2 233,50	020	7718	77	2 231,80
020	64111	012	66 500,00	020	7788	77	85 731,92
01	6541	65	- 142 095,28				
04	6574	65	- 77 500,00				
252	658	65	1 926,50				
01	66111	66	400,00				
01	6718	67	145 397,61				
524	678	67	1 000,00				
TOTAL			10 467,23	TOTAL			10 467,23

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Fonction	Nature	Chapitre	Montant	Fonction	Chapitre	Nature	Montant
824	2111	21	3 963,15				
020	21318	21	- 23 739,44				
020	2158	21	1 000,00				
020	2182	21	12 533,71				
61	2188	21	500,00				
020	2183	21	5 742,58				
TOTAL			-	TOTAL			-

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 2 : REMISE GRACIEUSE SUR UN DEFICIT CONSTATE SUR LA REGIE CANTINE A LA SUITE D'UN VOL SURVENU EN 2009

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

Le 21 décembre 2009, suite à un vol commis dans la régie de recettes de cantine située dans le Pôle Enfance de la Mairie, une plainte a été déposée par Mme Bratko, régisseur. Il s'élevait à un total de 713.41€, dont 663.41€ de chèques et espèces + 50€ de fonds de caisse en espèces.

Par courrier du 19 janvier 2010 adressé au Maire et au Trésorier, Mme Bratko demandait le sursis de versement, la décharge de responsabilité et la remise gracieuse du débet émis à sa charge.

Un chèque de 22.08€ ayant été retrouvé le 18/3/2010 et trois encaissements enregistrés en septembre 2011 pour 149.26€, le solde déficitaire de la régie au 1/1/2014 s'élevait à 542.07€. Le trésorier nous demande de régulariser ce compte n°429 « déficit des régisseurs ».

Le vol n'ayant pas été résolu suite au dépôt de plainte, la responsabilité du régisseur n'ayant pas été établie, il est d'usage de donner suite à la demande de décharge de responsabilité et à la remise gracieuse du débet émis à la charge des régisseurs victimes de vols.

Il est donc proposé que le déficit de la régie consécutif au vol soit pris en charge par la Commune pour 542.07€ et soit inscrit en perte exceptionnelle au compte nature 6718, fonction 01.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L.2122-22 alinéa 7, R.1617-1 et suivants ;

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le budget primitif 2014 de la Commune ;

Vu l'arrêté n° 2008-215 du 9 juin 2008 nommant Madame BRATKO Fabienne régisseur titulaire de la régie de recettes pour l'encaissement de produits provenant de restaurants scolaires, des repas du personnel communal, du centre de loisirs primaire et maternel et de l'accueil pré et post scolaire ;

Considérant que le 21 décembre 2009, suite à un vol commis dans la régie de recettes des restaurants scolaires située dans le Pôle Enfance de la Mairie, une plainte a été déposée par Mme BRATKO, régisseur. Le montant du vol s'élevait à un total de 713.41 €, dont 663.41 € de chèques et espèces, auquel s'ajoutait 50 € de fonds de caisse en espèces ;

Considérant que par courrier du 19 janvier 2010 adressé au Maire et au Trésorier, Mme BRATKO demandait le sursis de versement, la décharge de responsabilité et la remise gracieuse du débet émis à sa charge ;

Considérant qu'un chèque de 22.08 € a été retrouvé le 18/3/2010 et trois encaissements enregistrés en septembre 2011 pour 149.26 €, le solde déficitaire de la régie au 1/1/2014 s'élevait à 542.07€ ;

Considérant que le trésorier demande de régulariser ce compte n°429 « déficit des régisseurs » ;

Considérant que le vol n'ayant pas été résolu suite au dépôt de plainte et la responsabilité du régisseur n'ayant pas été établie, il est d'usage de donner suite à la demande de décharge de responsabilité et à la remise gracieuse du débet émis à la charge des régisseurs victimes de vols ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE que le déficit de la régie consécutif au vol déclaré le 21 décembre 2009, commis dans la régie de recettes pour l'encaissement de produits provenant de restaurants scolaires, des repas du personnel communal, du centre de loisirs primaire et maternel et l'accueil pré et post scolaire, est pris en charge par la Commune pour 542.07 € et inscrit en perte exceptionnelle au compte nature 6718, fonction 01.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 3 : AUTORISATION DE SIGNER AVEC LE REPRESENTANT DE L'ETAT, L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU 1^{ER} FEVRIER 2011 RELATIVE A LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Intervention de Jacqueline HAESINGER :

La Ville a signé une convention le 1^{er} février 2011 avec le représentant de l'Etat pour télétransmettre les actes soumis au contrôle de légalité. Un avenant n°2 du 11 mai 2012 a étendu la convention aux documents budgétaires.

Le marché initial de « Prestation de dématérialisation des procédures » était signé avec la société OMNIKLES et prenait fin au 31 décembre 2014.

La Communauté d'Agglomération de Roissy Porte de France, prestataire informatique de la Ville de Fosses et qui gère les fournisseurs informatiques, a retenu la société CDC Fast comme nouveau tiers de télétransmission.

Il convient donc de signer avec le représentant de l'Etat un avenant modifiant le tiers de télétransmission à compter du 1^{er} janvier 2015.

Il est donc proposé d'approuver les termes de cet avenant n°2 à la convention et d'autoriser le Maire à le signer avec le Préfet.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la Convention du 1^{er} février 2011 et l'avenant n°1 du 11 mai 2012 relatifs à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec le représentant de l'Etat ;

Considérant que le marché de « Prestation de dématérialisation des procédures » avec la société OMNIKLES prenait fin au 31 décembre 2014 et que la Communauté d'Agglomération de Roissy Porte de France, prestataire informatique de la Ville de Fosses, a retenu la société CDC Fast comme tiers de télétransmission ;

Considérant qu'il convient de signer avec le représentant de l'Etat dans le département, un avenant à la convention fixant les modalités de fonctionnement de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et modifiant le tiers de télétransmission ;

Considérant que cette convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention.

AUTORISE le Maire à signer avec le Préfet l'avenant n° 2 à la convention fixant les modalités de fonctionnement de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et modifiant le tiers de télétransmission.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 4 : ACQUISITION PAR LA VILLE DES PARCELLES DE VOIRIE CADASTREES AC N°1589 ET 1590 – 3 RUE DE RUSSIE

Intervention de Dominique DUFUMIER :

Dans le cadre de l'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner, le service informe systématiquement par écrit le notaire chargé de la vente d'un bien dont l'emprise foncière s'étend jusque la demi-voie située dans le prolongement de la propriété mise en vente, du statut privé de celle-ci.

Dans ce courrier, il est indiqué que la Ville est favorable au transfert des emprises livrées à la circulation publique dans le domaine public communal, pour l'euro symbolique. Il est également précisé que les frais d'acte liés à la cession de la demi-voie, sont pris en charge par la Commune. Les notaires en charge de ces transactions ont par ailleurs un rôle essentiel dans le relai de cette information.

Les acquéreurs ont ainsi parfaitement connaissance de la situation existante au moment de l'acquisition du bien.

C'est à cette occasion que des propriétaires vendeurs ou des acquéreurs acceptent de céder à la Ville, des emprises correspondant à des demi-voies.

C'est ainsi que M. et Mme GALANTI, propriétaires du bien mis en vente sis 3 rue de Russie acceptent de céder pour l'euro symbolique au bénéfice de la Ville, les emprises correspondant à la demi-voie et au trottoir situées dans le prolongement de leur propriété. Ces emprises sont cadastrées AC n°1589 et 1590, pour une superficie cadastrale de 40 m².

La Ville se portera donc acquéreur de ces parcelles.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- **acquérir pour l'euro symbolique, les parcelles AC n°1589 et 1590 pour une superficie cadastrale de 40 m² en vue de leur incorporation dans le domaine public communal ;**
- **autoriser la Ville à prendre à sa charge les frais d'acte liés à cette acquisition ;**
- **autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer l'acte d'acquisition et tous les documents nécessaires au transfert de propriété de ces parcelles.**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-21 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment son article L.2111-3 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Considérant que les propriétaires riverains de la rue de Russie sont pour la plupart d'entre eux, propriétaires de la demi-voie et du trottoir situés dans le prolongement de leur propriété ;

Considérant que la commune de Fosses gère depuis plusieurs années l'entretien de la voirie et des réseaux de cette voie ;

Considérant qu'à ce titre Monsieur et Madame GALANTI acceptent de céder pour l'euro symbolique à la commune, les parcelles cadastrées AC n°1589 et 1590 d'une superficie cadastrale de 40 m² correspondant à la demi-voie et au trottoir situés dans le prolongement de leur propriété située 3 rue de Russie ;

Considérant que les frais d'acte liés à cette acquisition seront pris en charge par la commune ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir pour l'euro symbolique les emprises de voirie et de trottoir situées dans le prolongement de la propriété sise 3 rue de Russie, cadastrées section AC n°1589 et 1590 pour une superficie cadastrale de 40 m².

AUTORISE la Ville à prendre à sa charge les frais d'acte liés à cette acquisition.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tous les documents nécessaires au transfert de propriété de ces parcelles dans le domaine public communal.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 5 : BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2014

Intervention de Patrick MULLER :

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants donne lieu chaque année, à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Ainsi, pour l'année 2014, les mutations immobilières réalisées par la commune de Fosses se sont élevées à un total de :

- Acquisitions : 9 €,
- Cessions : 248 575 €,

et se répartissent de la manière suivante - Voir tableau ci-dessous.

Les élus sont donc invités à prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2014.

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE EN M ²	IDENTITE DU CEDANT 1 ^{er} échangiste	IDENTITE DU CONCESSIONNAIRE 2 ^{ème} échangiste	CONDITION DE LA CESSION	MONTANT
Parcelle de terrain	6 rue Ronsard	AD 136	18	Ville de FOSSES	Mme LOGGHE	Cession - Acte notarié 12/02/2014	540,00 €
Parcelles de terrain	Résidence Tramontane	AE 824 et 825	28	Ville de FOSSES	France HABITATION	Cession - Acte notarié 20/03/2014	Echange foncier
Parcelle de terrain	26 square du Maine	AC 1821	8	Ville de FOSSES	M. SMAIL & Mme BOUKHRISS	Cession - Acte notarié 26/03/2014	240,00 €
Parcelles de terrain	23 square du Béarn	AC 78 et 79	57	Ville de FOSSES	Mme DEIMAT	Cession - Acte notarié 26/03/2014	1 767,00 €

Parcelle de terrain	13 square de Guyenne	AC 1848	37	Ville de FOSSES	Mme DJELLOUL	Cession - Acte notarié 10/04/2014	1 147,00 €
Parcelle de terrain	24 square d'Alsace	AC 1833	5	Ville de FOSSES	M. ADAMIS & Mme DURBANT	Cession - Acte notarié 03/07/2014	155,00 €
Parcelle de terrain	34 square d'Alsace	AC 250	45	Ville de FOSSES	M. GAMBIE	Cession - Acte notarié 09/07/2014	1 395,00 €
Parcelle de terrain	ZAC centre-ville – avenue de la Haute Grève (Lot Daudet Sud)	AD 859 et 1052	2400	Ville de FOSSES	EPA Plaine de France	Cession - Acte notarié 28/11/2014	240 912,00 €
Parcelle de terrain	16 square de Touraine	AC 1861	9	Ville de FOSSES	M. GATEAU & Mme PERRET	Cession - Acte notarié 18/12/2014	288,00 €
Parcelle de terrain	55 square d'Alsace	AC 1866	28	Ville de FOSSES	M. Mme SOLIMAN	Cession - Acte notarié 18/12/2014	896,00 €
Parcelle de terrain	57 square d'Alsace	AC 1865	26	Ville de FOSSES	M. Mme PEHCEVSKI	Cession - Acte notarié 18/12/2014	832,00 €
Parcelle de terrain	40 square d'Alsace	AC 1863	13	Ville de FOSSES	Mme CRABEL	Cession - Acte notarié 26/12/2014	403,00 €
Emprise demi-voie et trottoir	29 rue du Muguet	AC 1255	62	M. Mme LESAGE	Ville de FOSSES	Acquisition - Acte notarié 25/01/2014	1 €
Emprise demi-voie et trottoir	3 rue de Pologne	AC 1453 et 1830	109	M. Mme PARIS	Ville de FOSSES		1 €

Il y a 240 000 € qui proviennent de l'EPA pour le terrain de la Haute Grève et l'école Daudet.

Intervention de Pierre BARROS :

Cette délibération n'amène pas de débat politique. 80% des délibérations sont de la gestion quotidienne. Derrière ces délibérations, comme nous l'évoquions tout à l'heure, il y a un travail gigantesque. Une parcelle de terrain de quelques m² nécessite à chaque fois l'intervention d'un géomètre, d'un notaire, du service urbanisme. Nous allons vendre ou acheter un terrain d'une superficie et d'un montant ridicules mais avec un coût qui, pour la ville, reste important.

Le travail que l'on fait aujourd'hui est lié à l'histoire, c'est le résultat de l'ancienne ASA du plateau, la ZAC du plateau dans les années 70 avec ses gestions en copropriété passées en division ou autre. Nous sommes en train de réparer des dysfonctionnements, des erreurs qui n'ont pas été menées jusqu'au bout au niveau des services de l'Etat. Aujourd'hui cela coûte beaucoup en service public.

Cela m'amène à une deuxième réflexion qui est que cela donne beaucoup de travail, que celui-ci n'est pas du tout rémunérateur tant au niveau du service urbanisme qu'au niveau des études notariales. Je voulais saluer à la fois l'engagement des services et l'engagement des notaires pour leur accompagnement sur ce genre de dossier qui permet que l'espace public soit la propriété publique et

que l'espace privé soit vraiment une propriété privée et si bizarre que cela puisse paraître, ce n'est pas toujours le cas.

Intervention de Patrick MULLER :

Ce que nous rachetons essentiellement, ce sont des ½ voies et des trottoirs. Il nous reste 4 à 5 000m linéaires de trottoirs et de ½ voies à racheter pour que l'ensemble de la voirie de Fosses appartienne à la commune.

Intervention de Pierre BARROS :

4 000 m linéaires représentent 10% de 40 km de voirie sur la ville.

Intervention de Patrick MULLER :

Nous avons donc encore quelques passages chez le notaire à prévoir.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2241-1, qui prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants donne lieu à une délibération du Conseil Municipal ;

Vu le bilan de l'année 2014 des acquisitions et cessions immobilières annexé à la présente délibération ;

Considérant que pour l'année 2014, les mutations immobilières de la Commune se sont élevées à un total de :

- Acquisitions : 9 €
- Cessions : 248 575 €

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées pour l'exercice 2014.

PRECISE que ce bilan sera annexé au compte administratif 2014.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 6 : CESSION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTREE AD N°242 SITUÉE 2 RUE EMILE ZOLA

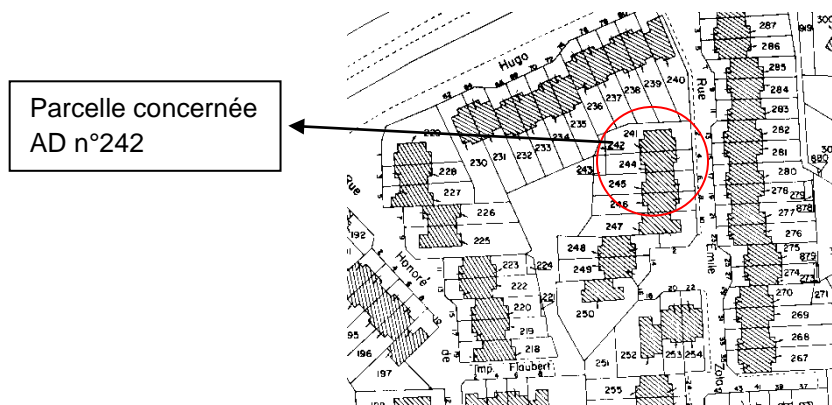
Intervention de Gildas QUIQUEMPOIS :

Le Service Urbanisme exerce dans le cadre des ventes immobilières sur la commune, un contrôle systématique en se rendant sur place.

Ainsi préalablement à la vente du bien sis 2 rue Emile Zola, en novembre dernier, il est apparu que l'emprise communale cadastrée AD n°242 située à l'arrière de cette propriété était intégrée à celle-ci depuis plusieurs années, et ce avant même que M. et Mme GIBERT, actuels propriétaires vendeurs, acquièrent ce bien.

Cette parcelle d'une superficie de 19 m² se trouve par ailleurs enclavée. Elle se situe dans le même alignement que les propriétés voisines (bande de pavillon du n°4 au 10 rue E. Zola) dont les cessions datent de mars 1987 ; hormis celle du 4 rue Emile Zola qui a fait l'objet d'une régularisation d'intégration en 2010.

Après information communiquée au notaire ainsi qu'à M. et Mme GIBERT, il nous a été confirmé que l'acquisition de la parcelle AD n°242 se régularisera avec les acquéreurs simultanément à la vente de cette propriété.



Cette demande examinée par la Commission Urbanisme/Travaux du 18 décembre 2014, a recueilli un avis favorable.

Le prix de vente de cette emprise est fixé sur la base de l'estimation de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 17 décembre 2014, soit à 608 € (32 €/m²).

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- **céder au bénéfice de Monsieur MARCHAND et Madame CASERUS la parcelle AD n°242 d'une superficie de 19 m² ;**
- **autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires au transfert de propriété de cette parcelle.**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2122-21 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment ses articles L.3211-14 et L.3221-1 ;

Vu l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 17 décembre 2014 ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Urbanisme-Travaux du 18 décembre 2014 ;

Considérant que la parcelle cadastrée AD n°242, intégrée depuis plusieurs années à la propriété 2 rue Emile Zola, a une contenance de 19 m² ;

Considérant que Monsieur MARCHAND et Madame CASERUS, acquéreurs du bien sis à Fosses, 2 rue Emile Zola, ont accepté de régulariser cette situation foncière par l'acquisition de la parcelle AD n°242 ;

Considérant l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques fixant la valeur de cette parcelle à 32 €/m²;

Considérant qu'il convient dès lors de régulariser cette intégration par la signature d'un acte de vente ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de céder au bénéfice de Monsieur MARCHAND et Madame CASERUS la parcelle cadastrée AD n°242 d'une surface de 19 m² au prix de 32 €/m², soit pour un montant de 608 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

DIT que cette recette sera inscrite au budget communal.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 7 : COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Intervention de Jean-Marie MAILLE :

L'élection des membres représentant le personnel au comité technique a eu lieu le 4 décembre 2014. Il est désormais nécessaire de mettre en place le CHSCT.

Selon l'effectif des agents relevant du CHSCT, le nombre de représentants titulaires du personnel à ce comité est fixé par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, après consultation des organisations syndicales, dans les limites suivantes :

- *Lorsque l'effectif est au moins égal à 50 et inférieur à 350 : 3 à 5 représentants,*
- *Lorsque l'effectif est au moins égal à 350 et inférieur à 1 000 : 4 à 6 représentants,*
- *Lorsque l'effectif est au moins égal à 1 000 et inférieur à 2 000 : 5 à 8 représentants,*
- *Lorsque l'effectif est au moins égal à 2 000 : 7 à 15 représentants.*

L'effectif des agents de la ville au sens de l'article 1^{er} du décret n°85-565 précité étant de 212 agents, le CHSCT doit donc comporter de 3 à 5 représentants.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le nombre des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ainsi qu'il suit :

- ***3 représentants titulaires de la collectivité,***
- ***3 représentants titulaires du personnel.***

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1 ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 85-603 du 10/06/1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la FPT, articles 27, 28, 30, 31, 32 ;

Vu la loi 2010-751 du 5/07/2010 relative à la rénovation du dialogue social ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1/1/2014 est de 212 agents et justifie la création d'un CHSCT ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 17 décembre 2014 ;

Considérant que l'effectif de la collectivité est supérieur à 200 agents ;

Considérant la nature des risques professionnels ;

Après en avoir délibéré,

FIXE à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 3 le nombre de représentants suppléants au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants.

DECIDE le recueil par le CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 8 : TABLEAU DES EFFECTIFS

Intervention de Christophe LACOMBE :

*Le tableau des effectifs est établi à partir de celui du **15 octobre 2014.***

Ce tableau tient compte des éléments d'évolution suivants :

*Suite à la mobilité interne d'un agent, le grade de ce dernier ne correspond plus aux missions exercées, à la demande expresse de l'agent d'adapter son grade à ses missions, **il est proposé au Conseil Municipal de transformer un emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet en un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.***

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la Loi N°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale;

Considérant que le tableau des effectifs est établi à partir de celui du **15 octobre 2014** ;

Considérant la mobilité d'un agent municipal et à sa demande, il est proposé de transformer au 1^{er} février 2015 :

Un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet en un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet

Après en avoir délibéré,

DECIDE de transformer :

Un emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet en un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} février 2015.

DIT que :

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces emplois sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

ADOpte le tableau des effectifs ainsi modifié et annexé à la présente délibération.

TABLEAU DES EFFECTIFS 2015-1

EMPLOIS	autorisés par le Conseil	Pourvus	Non pourvus
Emplois Fonctionnels articles 47 et 53 de la loi 84-53	1	0	1
Directeur Général des Services emploi fonctionnel	1	0	1
Emplois de Cabinet	1	0	1
Collaborateur de cabinet	1	0	1
Emplois permanents	164	160	4
Catégorie A	11	9	2
Attaché Principal	1	1	0
Attaché	8	7	1
Bibliothécaire	1	1	0
Ingénieur territorial principal	1	0	1
Catégorie B	20	20	0
Rédacteur Chef	1	1	0
Rédacteur principal	3	3	0
Rédacteur	6	6	0
Technicien principal de 1ère classe	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine	1	1	0
Technicien	2	2	0

Éducateur territorial en chef de jeunes enfants	2	2	0
Éducateur territorial de jeunes enfants	1	1	0
Animateur principal de 2ème classe	2	2	0
Animateur	1	1	0
Catégorie C	133	131	2
Adjoint administratif principal 1ère classe	3	3	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	2	2	0
Adjoint administratif de 2ème classe	17	16	1
Adjoint administratif de 1ère classe	4	4	0
Agent de maîtrise principal	3	3	0
Agent de maîtrise	4	4	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	2	2	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	3	0
Adjoint technique de 1ère classe	2	2	0
Adjoint technique territorial de 2ème classe	55	55	0
Agent spécialisé des Écoles Maternelles 1ère classe	4	3	1
Agent spécialisé des Écoles Maternelles principal de 2ème classe	6	6	0
Gardien de Police municipale	1	1	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1	0
Adjoint d'animation de 1ère classe	4	4	0
Opérateur principal des activités physiques et sportives	1	1	0
Adjoint d'animation de 2ème classe	18	18	0
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	3	3	0
Emplois pourvus en application des alinéas 4 et 5 de l'article 3 de la Loi 84-53	5	5	0
Chargé de mission Vie des Quartiers (sur le grade d'Attaché)	1	1	0
Directeur secteur Finances et moyens (sur le grade d'attaché)	1	1	0
Chargé de mission administrative et financière ORU (sur le grade d'Attaché)	1	1	0
Directeur secteur éducatif (sur le grade d'attaché)	1	1	0
Directeur adjoint des ST (sur le grade d'attaché)	1	1	0
Emplois occasionnels	40	22	18
Adjoint d'animation de 2ème classe	15	15	0
Adjoint technique territorial de 2ème classe	7	7	0
Emplois occasionnels à temps non complet d'agents recenseurs	18	0	18
Emplois permanents à temps non complet	19	16	3
Adjoint technique de 2ème classe - 25/35	1	1	0
Adjoint technique de 2ème classe- 20/35	2	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 17/20	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 4,50/20	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 2/20	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - 8,50/20	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 8,25/20	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 5/20	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 10,75/20	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe – 6/20	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 13,50/20	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 1,5/20	1	1	0
Adjoint administratif de 2ème classe - 28/35	1	1	0
Adjoint technique 2ème classe à temps non complet 8/35	1	0	1

Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe 28/35	1	1	0
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe 22/35	1	1	0
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe 18,5/35	1	0	1
Emploi d'activité accessoire à temps non complet	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe cumul emploi règlementaire--8/20	1	1	0
Professeur d'Enseignement artistique cumul d'emploi règlementaire - 1,45/16	1	1	0
Emplois de vacances ponctuelles	4	0	4
Jury de guitare vacation de trois heures	1	0	1
Jury de danse vacation de 10 heures	1	0	1
Jury de violon vacation de six heures	1	0	1
Jury de batterie vacation de trois heures	1	0	1
Emploi créés sur la base d'un contrat unique d'insertion	1	1	0
Agent d'accueil	1	1	0
Emploi créés en application des dispositions relatives aux contrats d'apprentissage dans le secteur public	1	1	0
Apprenti au service ressources humaines	1	1	0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Intervention de Pierre BARROS :

Je ne suis pas satisfait de la façon dont réagissent nos amis de l'opposition. Personne n'a souhaité cela et aucun propos n'a été injurieux ou créé pour que Monsieur Deschamps quitte la salle. Je pense qu'il n'y a rien de glorieux à ce que cela se passe ainsi. Nous ouvrons la porte régulièrement pour que toute l'équipe soit présente dans les réflexions sur les dossiers, y compris l'opposition.

J'ai veillé personnellement, notamment pour les vœux, même pour les vœux au personnel, à ce que les invitations soient envoyées à tout le monde. Quelques jours après la réception des invitations, nous avons reçu le communiqué de Monsieur David dans le Fosses mag qui était assez épouvantable et qui a d'ailleurs mis très mal à l'aise le personnel en particulier les gens qui ont travaillé sur cette fête du personnel.

D'ailleurs des personnes de l'équipe de Monsieur Deschamps qui s'étaient inscrites se sont désinscrites parce qu'elles se retrouvaient en porte-à-faux, elles s'en sont excusées et c'est bien.

Il n'y a pas si longtemps, lors du rassemblement sur le parvis, j'ai appelé l'ensemble du conseil municipal à me rejoindre avec des collègues de Marly la Ville, dont le Maire de Marly, André SPECQ qui était avec nous ce soir-là, ils ne se sont pas joints à nous et je le regrette. Je n'ai pas envie que nous passions notre temps à gérer les polémiques des uns et des autres et à créer des clivages. Mais je trouve que ce sont des signes et une façon bien particulière de leur part de faire équipe. Je trouve cela bien malheureux et l'épilogue de ce soir en est représentatif.

Nous avons du travail, les temps sont durs, il y a des réformes, une crise du logement, il y a des besoins, une population, un territoire. Les élus du conseil municipal de Fosses mais aussi d'ailleurs car nous avons tous les mêmes problématiques, ont autre chose à faire que de gérer des situations de polémique. Il faut arriver à travailler ensemble, il y a du travail pour tout le monde. Quand Monsieur Deschamps dit que je gère la ville tout seul, c'est complètement faux, heureusement que j'ai des adjoints et des conseillers pour faire le travail aussi, sinon je ne pourrais pas tenir. C'est en cela qu'il est important d'avoir une équipe car si nous sommes tous, individuellement, formidables,

tous ensemble nous sommes encore mieux, avec nos différences. Mais pour cela, il faut que nous nous respections.

Toute cette perte de temps est bien dommage car nous avons besoin de temps pour travailler. Ce n'est pas tout à fait à la hauteur. Comme vous le voyez, je n'ai pas dit du mal de Monsieur Deschamps, ce n'est pas mon genre. Ce qui m'intéresse, ce sont les projets que nous sortons. Dans mon métier, dans mon parcours, j'ai travaillé avec des gens différents et j'en suis heureux. C'est de l'échange, de la découverte et à partir de là on en sort grandi.

Mon objectif est que cette équipe, toute cette équipe, avec l'opposition, arrive au bout de ces 6 années, avec des résultats, un bilan partagé que nous aurons construits ensemble, avec quelque chose de positif.

J'espère que nous en reparlerons dans 6 ans, en souriant, en disant « on a bien travaillé ensemble ». Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

FIN DE SEANCE A : 21h41